

COMMUNE DE MENETROL

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20.04.2026**

Date de convocation : 16.04.2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 16 dont 0 pouvoir

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de M. DE ABREU Jérôme, Maire.**

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux : BOUTONNET Nadine, BRUGIERE Emma, DE SOUSA Magali, DELAUNAY Blandine, GALINDO Jean José, GOMEZ Tiffany, JOUVE Daniel, MARIDET Sylvie, MAZURE Nicolas, MIGNOTTE Pascal, MONTEL Carine, PEREZ Béatrice, RIBEIRO Gustave, ROCHEFORT Cécile, VALLOT Sylvain.

Etaient absents et excusés : Mrs DUCHATEAU Julien, MIGNARD Bertrand, ROUSSEL Louis.

Le Conseil a choisi pour secrétaire JOUVE Daniel.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de M. DE ABREU Jérôme, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026.

Objet : Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe des décisions prises :

ESPACES PUBLICS

- Fleurissement estival et plantes annuelles : 639,15 € HT soit 703,07 € TTC - société FLEURS ET PLANTES D'AUVERGNE.
- Entretien des trottoirs et des espaces piétonniers, 10 m³ de sable 0/8 Sermentizon : 720,00 € HT soit 864,00 € TTC - société ETA DAMON.
- Entretien des chemins, 26 m³ de graves 0/25 pour bouchage de trous et renforcement des accotements : 984,00 € HT soit 1 180,80 € TTC - société ETA DAMON.

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

- **LOCAL PETANQUE- STADE**
Reprise de la toiture, étanchéité : 535,67 € HT soit 642,80 € TTC - société BRICOMARCHE.
- **SALLE POLYVALENTE**
Changement de 5 vitres cassées : 1 473,47 € HT soit 1 768,16 € TTC - société MIROITERIE VITRERIE DUMAS
- **LOCAL VESTIAIRES – STADE**
Remplacement complet de l'axe du rideau métallique de la buvette : 1 541,13 € HT soit 1 849,36 € TTC - société LACOMBAT
- **GROUPE SCOLAIRE**
 - Contrôle et maintenance annuelle des systèmes de sécurité : 571,50 € HT soit 685,80 € TTC - société Sioule Sancy Incendie
 - ✓ remise en état du parc d'extincteurs (changement),
 - ✓ l'installation ou remise en état d'éclairage de sécurité (BAES).
 - Reprise des marquages au sol dans la cour de l'école élémentaire (marelle 9 cases, « escargot 10 cases, terrain de sport...) : 3 098,00 € HT soit 3 717,60 € TTC - société AVM SIGNAL SERVICES.

MATERIEL

Entretien annuel et révision du véhicule AIXAM : 1 119,37 € HT soit 1 343,24 € TTC - société SARL LEBRETON.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL – VETEMENTS DE TRAVAIL

- Achat de protection auditives (sur mesure) pour 5 agents : 1 016,98 € HT soit 1 220,38 € TTC - société COTRal Lab.

MATERIEL INFORMATIQUE

- Renouvellement de licence Adobe (logiciels), ordinateur « mairie/communication » : 1 033,20 € HT soit 1 239,84 € TTC - société NEYRIAL.

COMMANDE DE PRODUITS D'ENTRETIEN

- Commande pour la période mai/juin 2026 : 688,32 € HT soit 828,02 € TTC - société BONNET HYGIENE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, prend acte des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 23 février 2026, pour un montant de 13 420,79 € HT.

L'ensemble des crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Objet : Budget Principal – Commune : Financier Unique (CFU) 2025

Rapporteur : DE ABREU Jérôme

Résultats 2025	
Excédent de fonctionnement	732 932,06 €
Déficit d'investissement après solde des restes à réaliser	- 453 850,22 €
Solde global de clôture	279 081,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'approuver le Compte Financier Unique 2025.

Objet : Budget Principal – Commune : affectation des résultats 2025 sur le BP 2026

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau ci-après :

Affectation sur BP 2026	
Au compte 1068 (couverture besoin de financement de l'investissement)	453 850,22 €
Dotations complémentaires au compte 1068	0 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	279 081,84 €
Report des crédits en dépenses d'investissement au compte 001 (déficit)	575 047,21 €

Objet : Vote des taux des impôts locaux 2026

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

En 2025, la commune avait décidé de ne pas augmenter la fiscalité.
Pour 2026, il est proposé de reconduire les taux votés en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **De fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :**
 - **taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,48 %,**
 - **taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,68%,**
 - **taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 14,50 %.**
- **D'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Objet : Budget Primitif de la Commune 2026

Rapporteur : DE ABREU Jérôme

La section de fonctionnement s'équilibre **1 900 000 €** (à 2 172 000 € en 2025) :
La section d'investissement s'équilibre à **1 253 000 €** (1 247 000 € en 2025).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'adopter le budget primitif 2026, tel que présenté,**
- **D'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles (de fonctionnement et/ou d'investissement) d'un chapitre à un autre hors chapitre 012 (charges de personnel).**

Objet : Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2026

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Suite aux demandes des associations de la commune et hors de la commune,

Ne prennent pas part au vote, M. JOUVE Daniel, Mme ROCHEFORT Cécile et M. VALLOT Sylvain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'octroyer aux associations les subventions, soit une affectation de 21 630 €.

Objet : Fixation des montants des cotisations ou participations accordées aux organismes extérieurs pour 2026

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

La commune adhère à différents organismes extérieurs. A ce titre, elle apporte son aide financière, moyennant le versement de cotisations annuelles.

Conformément aux demandes reçues,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de verser aux organismes extérieurs, les cotisations.

Objet : Remplacement en urgence de la chaudière à la salle polyvalente : choix de l'entreprise et demande de subventions

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Dans le cadre de l'entretien patrimoine bâti communal et notamment de la salle polyvalente, il est nécessaire de revoir, en urgence, le système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De lancer l'opération de remplacement en urgence du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans les divers locaux de la salle polyvalente,
- De retenir la société ENGIE Solution pour un montant total (fourniture et travaux) de 78 621,00 € HT soit 94 345,20 € TTC.
- D'autoriser M. le Maire à signer les devis la société ENGIE Solution,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération,
- De solliciter la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans le cadre de l'octroi d'une partie du fonds de concours 2026.

Objet : Contrat d'exploitation des installations de chauffage et eau chaude sanitaire pour le Groupe scolaire, la Salle polyvalente et les Services techniques

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Les 3 bâtiments municipaux, groupe scolaire, salle polyvalente et ateliers techniques, bénéficient d'un contrat d'exploitation des installations de chauffage et eau chaude sanitaire de type P2. La société ENGIE Solutions propose de revoir le contrat d'exploitation des installations de chauffage et eau chaude sanitaire de ces trois bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De mettre en place un contrat d'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire de type P2 conduite, contrôle, entretien courant des matériels pour les Services Techniques et avec intéressement pour le Groupe scolaire et la Salle polyvalente,
- De confier ce contrat à la société ENGIE Solution à compter du 1/09/2026 pour une durée de 8 ans,
- D'autoriser M. le Maire à signer le contrat avec la société ENGIE Solution,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération,
- D'autoriser M. le Maire au paiement des prestations forfaitaires annuelles et de la prestation d'intéressement.

Objet : Commission Communale des Impôts Directs : proposition d'une liste de 24 contribuables

Rapporteur : DE ABREU Jérôme

La désignation des commissaires relève du Directeur Régional ou Départemental des Finances Publiques dans un délai de deux mois après l'installation de l'organe délibérant. Cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, **en nombre double soit 24, pour la Commune de Ménétrol**, présentée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'approuver la liste présentée.

Questions diverses

1. Représentation de RLV dans les organismes extérieurs

A l'occasion des prochains conseils communautaires, il sera procédé à la désignation de représentants de RLV au sein de structures extérieures à l'exemple notamment de syndicats.

La communauté d'agglomération a invité la commune à faire part de ses propositions qui feront l'objet d'un examen attentif par l'exécutif, pour désigner les délégués de la commune au SBA, SIAEP PLAINES DE RIOM et à la COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

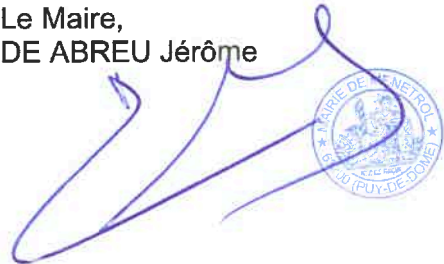
La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

L'ensemble de ces délibérations sont disponibles pour consultation en Mairie

MENETROL, le 20/04/2026

Le Maire,
DE ABREU Jérôme



Affiché le :

23 AVR. 2026

